



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 26 février 2015
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.1

**2^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE TOULOUSE-METROPOLE
COMMUNE DE BLAGNAC**

L'an deux mille quinze, le vingt-six février à huit heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge BOISSON Dominique DOITTAU Véronique FONTA Christian FRANCES Michel GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJJE Samir LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe MEDINA Robert	MIEGEVILLE Jean-Louis MOLINA Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc ROUGÉ Michel RUSSO Ida SANCHEZ Francis SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
SERIEYS Alain LATTARD Pierre	FOREST Laurent
MURETAIN	
SUTRA Jean-François VIEU Annie	DUFOUR Paul-Claude RENAUX Catherine
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
PACE Alain	MORINEAU Christine
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. ROUGÉ
CHOLLET François, représenté par Mme LAIGNEAU
MIRC Stéphane, représenté par M. ALEGRE
SERP Bertrand, représenté par Mme URSULE
SUSIGAN Alain, représenté par M. GRIMAUD
TOUTUT-PICARD Elisabeth, représentée par Mme SUSSET

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BIASOTTO Franck
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COUCHAUX Christophe
DELPECH Patrick

DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DUCCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique
LABORDE Pascale
LAFON Arnaud
LATTES Jean-Michel
MANDEMENT André
MARIN Claude

MARIN Pierre
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SANCÉ Bernard
SIMON Michel
SUAUD Thierry
TABORSKI Catherine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte

OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués : En exercice : 66
Présents : 34
N'ont pas pris part au vote : 28 (délégués de Toulouse Métropole)
Votants : 12

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Par courrier en date du 4 décembre 2014, Toulouse Métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, son projet de 2^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant mise à disposition du public.

Celui-ci a pour objets :

- de réduire, au sein de la zone UA (village), les obligations de réalisation de places de stationnement pour certains commerces de moins de 300m² de surface de plancher (SP);
- de corriger une erreur matérielle au règlement graphique du PLU ;
- de réduire (de 5800 m²) la zone 1AUd à vocation de loisirs, de détente et d'accueil d'équipements collectifs au bénéfice de la zone 1AUf à vocation économique, toutes deux étant situées dans la ZAC Andromède ;
- et d'autoriser, au sein de la zone AUd, la réalisation de constructions permettant des liaisons techniques ou fonctionnelles entre des bâtiments, à travers un espace public.

Le SMEAT relève que le secteur 1AUd concerné par les modifications est le support d'un maillon du réseau vert Toulouse-Aussonne, ainsi que le mentionne l'Orientation d'Aménagement de la ZAC Andromède, et que de ce fait, la continuité de la Liaison verte identifiée, à cet endroit, par le SCoT, est assurée.

Cette modification simplifiée du PLU n'appelle donc pas d'observation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 2^{ème} modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole - commune de Blagnac.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, à Monsieur le Maire de Blagnac et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 9 mars 2015.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC